

## Département de l'Orne

# Charte agricole de bon voisinage

Habitants, élus et agriculteurs

*Pour profiter de la campagne et de tous ses bienfaits  
et favoriser le dialogue*

### Entre,

- Le Président du Conseil départemental de l'Orne
- Le Président de l'Association des maires de l'Orne
- La Présidente de l'Association des Familles Rurales : Fédération départementale de l'Orne
- Le Président de la Chambre d'agriculture de l'Orne



# Fondements de la charte

Le département de l'Orne se caractérise par la diversité de son territoire et de ses activités.

L'agriculture est la première activité économique du département. L'ensemble des exploitations agricoles ornaises génère près de 12 000 emplois dont 5 000 dans le secteur de la transformation agro-alimentaire.

Chaque année, de nouveaux habitants s'installent dans les communes rurales ornaises, notamment des citadins. Ils participent à la revitalisation du monde rural mais l'idéalisation de la campagne (nature, grands espaces, calme) et la méconnaissance des activités rurales et agricoles peuvent parfois rendre les relations difficiles.

Par ailleurs, l'image véhiculée par certains médias ou réseaux sociaux, l'entourage social ou les proches est une réelle source de mal être pour de nombreux agriculteurs. De manière concrète, certaines activités agricoles comme les activités d'élevage font face à des difficultés d'acceptabilité.

L'objectif de cette charte de bon voisinage est de partager les principales informations sur l'activité agricole ou forestière, les droits et devoirs de chacun et rappeler quelques principes de cordialité pour éviter incompréhensions ou litiges et, ainsi, favoriser le dialogue et la concertation pour bien vivre ensemble.

## Mes engagements en tant qu'agriculteur

- **Je suis à l'écoute** et reste bienveillant à l'égard des particuliers qui ne connaissent pas la réalité de mon travail, qui en ignorent les contraintes et se font une image souvent faussée de mon métier. J'essaye de trouver des solutions si nécessaire, ou le bon compromis.
- **Je fais en sorte d'intéresser mes voisins** à mon activité pour mieux faire comprendre mon travail et mes projets. Je n'hésite pas à leur proposer de visiter mon exploitation si je vois qu'ils sont intéressés.
- **Je m'efforce de participer aux décisions locales.**
- **Je respecte l'intégrité des chemins communaux et ruraux.**
- **Je m'efforce de m'impliquer dans les projets de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides portés par les politiques locales.**
- **Un projet de construction, d'agrandissement d'un bâtiment agricole** ou d'un hangar suscite souvent des interrogations et des questions auprès de mes voisins qui y voient une atteinte par rapport à l'environnement et au cadre de vie :

AL PV JLB 

- Je dois rencontrer le Maire lorsque j'ai déjà bien réfléchi à mon projet et que je suis en mesure de répondre à ses interrogations avant de déposer toute demande d'autorisation quelconque.
  - J'échange ensuite avec mes voisins pour leur expliquer ce que je souhaite faire. Si je rencontre des oppositions, je reste à l'écoute, et je tente de trouver des solutions concertées.
  - Lorsque j'ai un projet de construction agricole, je veille à son intégration paysagère (plantation de haies, arbustes, choix des matériaux, couleurs...).
- **J'utilise le matériel agricole dans le respect des prescriptions réglementaires** ; au besoin, je n'hésite pas à prévenir mes voisins, en cas de bruit prolongé ou intense.
  - Lorsque j'épands les produits organiques (compost, fumier, boues, lisier, digestat ...) à proximité des habitations, je respecte les distances réglementaires d'épandage. **Après épandage, je m'efforce de les enfouir rapidement pour limiter les odeurs.**
  - **Je réalise les traitements phytosanitaires** dans le cadre d'un risque sanitaire avéré, et /ou en lien avec des structures de conseils (Bulletin de santé du végétal (BSV), Chambre d'Agriculture...) et conformément à la réglementation (santé, formation, homologation des produits, bonnes pratiques d'intervention, protection des points d'eau...) et le matériel est contrôlé.

Je suis titulaire du certiphyto. A ce titre, j'ai suivi une formation relative à la bonne utilisation des produits phytosanitaires et à leurs techniques alternatives.

- **J'utilise des buses d'application anti-dérive** si nécessaire conformément aux prescriptions et en bordure des habitations. Je prends en compte les données météorologiques locales avant toute décision d'intervention. Je respecte les propriétés et j'essaie d'adapter mes horaires de traitement en fonction du voisinage.

J'ai pris connaissance de la charte professionnelle dédiée aux bonnes pratiques phytosanitaires. Cette charte plus technique, en annexe, vise à répondre aux attentes des citoyens de plus de transparence et les assurer d'être en sécurité à proximité des zones cultivées.

- **Je nettoie la chaussée en cas de salissures** (terre, boue,...) à l'occasion de travaux agricoles, dès la fin du chantier. Je n'oublie pas la signalisation routière appropriée (salissures, transport de betteraves, enlèvement de bois,...).
- **Je m'efforce de cultiver de manière à limiter les ruissellements excessifs** en cas de fortes pluies et de limiter les coulées de boue.
- Lors de mes différentes interventions sur les parcelles, **j'évite de dégrader les bordures de champs** en vue de préserver la biodiversité.
- La haie constitue un élément fondamental de notre paysage.
- **J'élague et j'entretiens mes haies conformément aux usages locaux** (Guide des usages locaux à caractère agricole dans l'Orne). La coupe à blanc peut faire partie de l'entretien d'une haie.

Paraphes

AL FCB

3

PV  


- Si je dois arracher une haie, je sollicite préalablement le guichet unique départemental<sup>1</sup>.
- **J'évite de gêner la circulation.** Avec du matériel large, je m'arrête de temps en temps pour laisser passer les véhicules. Lorsque c'est possible, je mets en place un plan de circulation à l'occasion de grands chantiers (récoltes ...)
- Les chemins de randonnée et les voies vertes de l'Orne faisant partie de notre patrimoine collectif, **j'utilise ces chemins et voies en respectant les autres utilisateurs potentiels.**
- J'entretiens les clôtures afin d'éviter tout risque de divagation des animaux.

## Mes engagements en tant qu'élu des collectivités locales

- Rechercher un dénouement amiable dans les conflits de voisinage : pour prévenir ces conflits de voisinage, je veille à ce que les projets communaux prennent en compte les contraintes liées à l'agriculture et les attentes souvent légitimes des habitants. J'établis pour cela des règles de concertation préalable et communique auprès de tous les habitants avant de lancer tout projet public.

Ces projets peuvent être les suivants :

- Les documents d'urbanisme : au niveau agricole, un diagnostic préalable sur l'activité agricole et son évolution doit être réalisé afin de tenir compte des activités agricoles dans l'aménagement futur du territoire.
  - o Je veille à ce que les nouveaux secteurs constructibles soient compatibles avec la localisation des élevages et j'informe les habitants des contraintes et atouts liés aux activités agricoles.
  - o Je veille également aux exigences forestières, notamment en matière de lisières.
- Les aménagements de voiries sur le territoire communal : je mène ces projets en concertation avec la profession agricole pour que les engins puissent accéder aux corps de ferme et aux parcelles agricoles. Je veille à ce que les voiries soient adaptées.
- Promouvoir l'implantation de haies brise-vent sur toutes parcelles artificialisées dès lors que ces dernières jouxtent des terres dédiées à l'agriculture.
- Veiller à la représentativité au sein des assemblées délibérantes des différentes activités économiques, l'agriculture en particulier.
- Veiller à communiquer auprès du public sur le rôle de l'agriculture locale (alimentation, entretien des paysages ...).
- Veiller à favoriser les filières locales d'énergie (bois-énergie, méthanisation agricole ...) dans le respect de la réglementation.
- Lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme, veiller à ce que des accotements stabilisés soient mis en place pour un meilleur partage de la voirie.

<sup>1</sup> Cf. <http://www.orne.gouv.fr/votre-demarche-a7347.html>

AL

PV

Sub

ut

- Veiller à ce que les politiques locales s'agissant de préservation et d'entretien des cours d'eau et des zones humides prennent en compte l'activité agricole et, le cas échéant, les modalités de compensation en faveur des agriculteurs.
- Lors d'aménagements routiers, en particulier des bourgs, mettre en place une consultation locale pour m'assurer qu'ils sont fonctionnels pour les tracteurs et les transporteurs.
- Assurer dans ma commune la circulation des engins agricoles et des porteurs forestiers : lorsque les routes communales sont interdites au passage des véhicules de plus de 3.5 tonnes, je mets en place des itinéraires de substitution.
- Etre attentif aux projets de développement agricole : je suis informé par l'agriculteur, et dois mesurer l'impact de ce projet sur le voisinage, devancer les questions, les remarques, les oppositions liées au projet.

Pour cela :

- J'invite l'agriculteur à prendre contact avec ses voisins pour qu'il leur explique la nature du projet avant toute demande d'autorisation.
- J'organise éventuellement une réunion de concertation entre l'agriculteur et les habitants concernés.
- Si le dialogue est impossible ou très tendu, je rappelle la loi applicable en prenant appui, si besoin, sur les services de l'Etat et propose aux parties de recourir à l'assistance éventuelle d'un médiateur, conciliateur de justice ou la cellule de dialogue locale quand elle sera mise en place.
- Entretien ou veiller à faire entretenir les bordures des routes.
- Elaguer les haies de la commune conformément à la réglementation.

## Mes engagements en tant que citoyen

- **Mieux se connaître, c'est mieux se comprendre et mieux vivre ensemble.** Je me renseigne sur la proximité des activités agricoles avant de louer, d'acheter une maison ou de faire construire à la campagne. Je n'hésite pas à rencontrer le Maire pour connaître les projets de la commune et rencontrer mes voisins agriculteurs.
- Je connais ou je cherche à toujours mieux comprendre les atouts et contraintes de la ruralité et de l'activité agricole, **lorsque je décide de m'installer à proximité.**
- Lorsque je me rends à la campagne, je reconnais ses spécificités, que ce soit ses bruits ou ses odeurs.
- Je m'informe sur l'activité agricole locale, je ne diffuse pas d'informations non avérées ou malveillantes, notamment sur les réseaux sociaux.
- Je préserve la propreté de la campagne, y compris ses milieux naturels, et je ne jette pas mes déchets, notamment végétaux.
- Je respecte les propriétés privées, sans l'accord de l'agriculteur, je ne pénètre pas dans les corps de ferme qui sont des propriétés privées.

AL JUB  PV

- Je ne traverse pas les champs cultivés ou des parcelles en présence d'animaux et je respecte les cultures en place. Si j'ouvre une barrière, je la referme derrière moi. J'emprunte les chemins ruraux ou de randonnées pédestres.
- Je ne cueille pas les légumes, fruits ou céréales. C'est un lieu de production qui doit être respecté.
- Je ne cueille pas les champignons présents sur les parcelles privées sans y être invité.
- Je respecte aussi les bois et forêts : je n'emprunte pas les chemins forestiers non ouverts au public.
- Sans l'accord du propriétaire forestier, je n'utilise pas d'engins motorisés pour circuler en forêt, je ne prélève pas de bois.
- Je tiens mon chien en laisse afin d'éviter d'effrayer les troupeaux ou le gibier.
- J'élague régulièrement mes haies conformément à la réglementation.
- Je veille à ne pas entraver le passage des véhicules agricoles par un stationnement gênant. **En cas de gêne ou d'incident, j'en parle directement à l'intéressé** avec bienveillance.
- Lorsque j'emprunte des chemins ruraux, je roule avec prudence, j'évite de créer ou de creuser des ornières.

## Conclusion

Cette charte doit permettre d'établir un dialogue entre les parties prenantes du monde rural.

Une compréhension réciproque se construit dans l'échange. Faire connaissance permet de découvrir les voisins et leurs activités. Si un problème survient, privilégier le dialogue est la meilleure façon de trouver une solution.

Il appartient à l'ensemble des signataires de la présente charte de la diffuser le plus largement possible, et, plus particulièrement,

- A l'Association des Maires de l'Orne de mettre cette charte à disposition des élus.
- Aux organisations professionnelles agricoles de la mettre à disposition des agriculteurs.

Cette charte a été réalisée avec la contribution de :

- ✓ La Fédération départementale des chasseurs de l'Orne,
- ✓ La Fédération de l'Orne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
- ✓ Un adhérent ornaise de l'association Générations futures,
- ✓ La Coordination rurale 61,
- ✓ La Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Orne,
- ✓ Le syndicat des Jeunes agriculteurs de l'Orne.

AV

JLB

CLB

PV

# Signataires de la charte agricole de bon voisinage

Fait à Alençon, le 5 mars 2020

**Mme Pierrette VIENNOT**



Présidente de l'Association des  
Familles rurales : Fédération  
départementale de l'Orne

**M. Christophe de BALORRE**



Président du Conseil départemental de  
l'Orne

**M. Alain LENORMAND**



Président de l'Association des maires  
de l'Orne

**M. Jean-Louis BELLOCHE**



Président de la Chambre d'agriculture  
de l'Orne